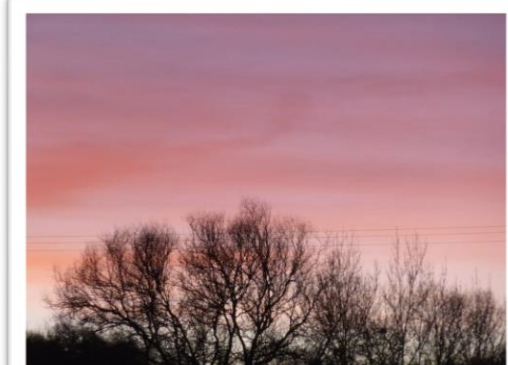


Lussagnet-Lusson d'hier à aujourd'hui



N ° 6 - J u i n 2 0 1 8

*Le présent bulletin est réalisé en collaboration avec l'équipe municipale
Merci à toutes les personnes qui ont contribué*

Le mot de Monsieur le Maire

Bonjour à tous,

Vous avez été nombreux à nous prodiguer vos encouragements, c'est pourquoi nous produirons cette année 2 bulletins dans une ligne éditoriale qui continuera à se redéfinir en fonction des avis que nous vous demanderons de bien vouloir nous donner au moyen de la fiche enquête qui accompagne ce bulletin.



Mais, pour informer plus rapidement, nous pouvons faire encore mieux. Notre affichage à la Mairie se garnit de divers documents, avis, règlements, arrêtés que nous sommes obligés de porter à la connaissance du public. Il faut reconnaître que cette méthode, suffisante au regard de la loi, est inefficace lorsque l'information doit être divulguée rapidement. En particulier, nous recevons : les alertes de la Préfecture (météo, sécurité, santé) ou encore les messages d'appel à vigilance de la gendarmerie (vols dans le secteur, personnes recherchées ...).

Mais chacun reste libre de rentrer ou pas dans ce répertoire.

Bonne lecture

Michel LABORDE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie : Mercredi de 14h à 17h

Déchèterie : Mercredi et Samedi de 15h à 18h

@: mairie.lussagnet-lusson@orange.fr

Calendrier 2018

14 juillet midi : repas du village

Samedi 6 et dimanche 7 octobre : fête du village

Samedi 6 octobre (14h30-17h00) : Troc'plantes ouvert à tous par l'association La Mouette

Activités locales

Cours de gymnastique le mardi à Lussagnet-Lusson, salle des fêtes, à 16h30, organisé par SIEL BLEU et destiné au 3ème âge.

Conversation béarnaise, le jeudi par quinzaine, Lembeye à 20h00.

Le dimanche matin marche dans la campagne

Concours photo

Chaque année, en juin, un concours photo est organisé, avec un ou plusieurs lots à gagner.

Règlement général : cette fois-ci deux photos sont éditées et elles concernent quelque chose de caractéristique du village et donc accessible à tous. Si vous devinez ce que c'est, adressez-vous à Germaine SALAMAGNOU (05 59 77 40 39) ou à Frédérique MICHAUD (06 30 48 21 33).

Concours photo juin 2018

A vous de trouver où ces photos ont été prises ...

Un indice Photo 1 : c'est sur le bord d'une route du village

Un indice Photo 2 : on est tous passés devant.

Un Lot à gagner pour chaque photo : objet de décoration fabriqué au village par un artiste amateur !

Photo 1



Photo 2



Renseignements pratiques

DEVENEZ ACTEUR
INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS

Il y a des gestes qui sauvent

APPELER **MASSER** **DEFIBRILLER** **STOPPER UNE HEMORRAGIE**

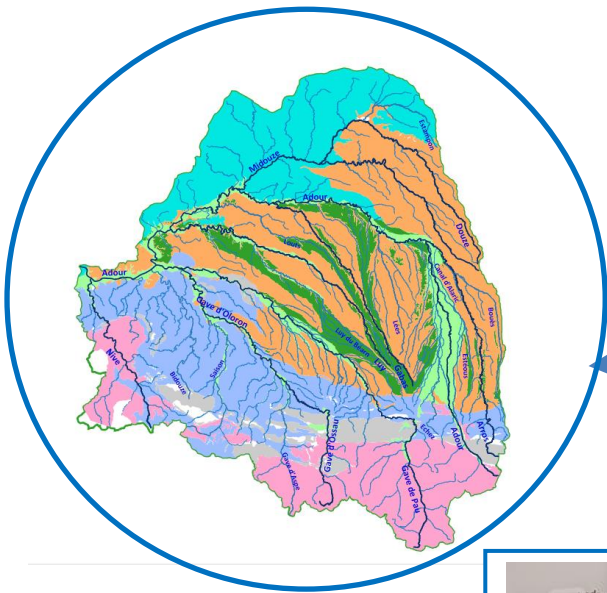


Défibrillateur

Il existe un défibrillateur placé à l'entrée de la Mairie. Le mode d'emploi est dessus.

POLICE-SECOURS 17 **SAPEURS-POMPIERS 18** **SAMU 15** **NUMÉRO D'URGENCE 114** **URGENCE EUROPE 112**

Les eaux près de chez nous



Les eaux superficielles

La structure géologique et la pente modèle largement les 12 000kms de réseaux hydrographiques du Bassin de l'Adour Garonne.

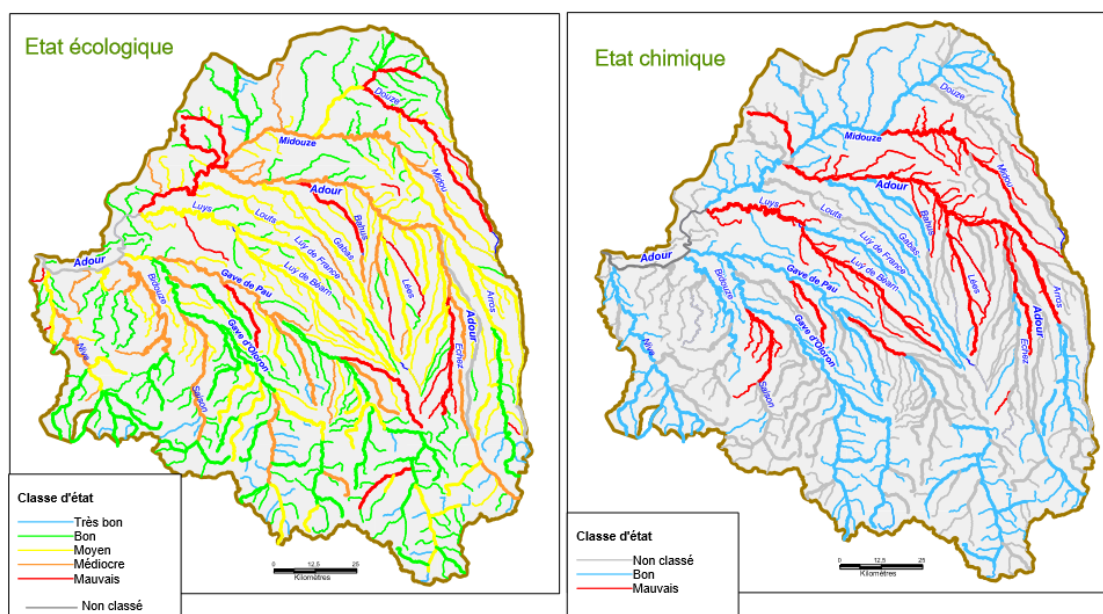
Le Grand Lées prend sa source au nord du Bassin de Gabas et se jette dans l'Adour en amont d'Aire s/Adour. Son lit va se faire dans les coteaux molassiques argileux et peu perméables, qui occupent 25% du Bassin. A Lussagnet-Lusson il longe la route départementale D211, à l'est, en bas des coteaux. Nos deux moulins (Lussagnet et Lusson) ont été installés sur son cours. La qualité des eaux superficielles s'est fortement dégradée au cours des années.



Pendant longtemps l'évaluation de la qualité des eaux de surface a reposé sur la qualité physico-chimique des cours d'eau qui, bien adaptée à la mise en évidence des pollutions importantes, notamment par rapport aux usages, ne suffit pas pour qualifier le bon état fonctionnel (ou état écologique) des rivières. D'autres éléments tels que l'habitat ou les peuplements piscicoles sont également des révélateurs de l'état des milieux aquatiques et sont désormais pris en compte. On voit ci-dessous la qualité des eaux de surfaces en 2006 : état écologique et état chimique.

Les usagers principaux, qui vont être en grande partie responsables de la consommation et des rejets : les agriculteurs, les particuliers, l'industrie.

MASSES D'EAU RIVIERES - ETAT DCE 2006



Les eaux souterraines : Le bassin de l'Adour dispose d'une ressource en eaux souterraines importante et diversifiée. Cette ressource est fortement utilisée : les nappes souterraines assurent 37% des prélèvements annuels totaux du bassin de l'Adour dont 82% des prélèvements pour l'eau potable. Elles constituent une réserve importante mais souvent vulnérable.

Pour plus d'informations :

<https://web.univ-pau.fr/RECHERCHE/SET/CARTO2012/>

<https://bassin-adour.univ-pau.fr/qualiteEau.html>

L'eau potable

La quasi totalité des eaux destinées à la consommation humaine sont traitées avant d'être distribuées. Ainsi dans le bassin de l'Adour, le traitement de l'eau concerne 70.5 % des unités de distribution et 95.5% de la population desservie. Il existe des niveaux différents de traitement en fonction de l'origine de la ressource. Les eaux de surface (rivières) ont généralement besoin d'un traitement complet pour être utilisables pour l'eau potable. Les eaux souterraines, de meilleure qualité que les eaux de surface, car mieux protégées des pollutions accidentelles, n'ont souvent besoin que d'un traitement primaire.

Faisons attention à notre patrimoine, nous en sommes responsables. Tout ce qui est dans nos fossés ou sur nos terrains rejoindra les eaux superficielles ou profondes, un jour ou l'autre.



Vu près de la déchetterie

La gestion de notre eau potable

La gestion administrative et technique des réseaux d'eau potable peut être exercée en régie par le maître d'ouvrage (gestion directe) ou confiée à une société extérieure (gestion indirecte). La **régie directe** : toutes les prestations (gestion, exploitation, réalisation des travaux) sont prises en charge par la collectivité en totale autonomie financière. Plusieurs modes de gestion indirecte existent, parmi lesquels l'**affermage** est le type de contrat le plus usuel : l'exploitation et la gestion du réseau sont confiés à une société pour le compte de la collectivité, moyennant une rémunération ; la collectivité publique reste propriétaire des ouvrages et en assume les investissements. S.I. D'AEP DE LEMBEYE est la collectivité gérant/concédant la distribution d'eau potable dans les communes adhérentes dont Lussagnet-Lusson

Quelques mots de Béarnais - Parlam bearnés

Autrefois les villages alliés ou plus souvent rivaux se donnaient des surnoms qui n'étaient pas toujours aimables parfois même calomnieux. Voici quelques sobriquets de nos villages voisins, extraits des livres d'Alexis Arette, et André Hourcade.

Lussagnet-Lusson : Lous tue-caperàs (Les tue-poux). A cette époque les poux étaient synonyme de pauvreté

Monassut : Lous malefés (mauvaise foi)

Gerderest : Lous escoute-cirgalhes (écoute cigales). Ceux qui avaient le temps d'écouter les cigales (qui sont en disparition actuellement) étaient des flâneurs.

Lannecaube et Lalongue : Lous pèdescaus (ceux qui vont nu-pieds) et **Lous plâ-pientats** (les bien coiffés). Au XIXème siècle le petit hameau de Meillacq était indépendant et il fut décidé de le rattacher à Lalongue ou Lannecaube. Pas moyen de s'entendre. Il fut décidé que ceux qui détacheraient les premiers la cloche de l'église de Meillacq gagneraient le hameau. Le jour choisi ceux de Lannecaube partirent à l'aube, pied-nus et arrivèrent les premiers. Ceux de Lalongue avaient perdu du temps à se coiffer. Et perdirent. En plus de Meillacq les habitants de Lannecaube gagnèrent la cloche et le sobriquet de Los pèdescaus..

Budget 2018

Les votes du conseil municipal

Le 11 juillet 2016, le Conseil Municipal a donné son approbation à des travaux de renforcement de la distribution d'électricité face à la mairie et à la nouvelle salle des fêtes et jusqu'après l'impasse Parage. Par la même occasion, il était décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. C'est le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques) qui est maître d'ouvrage de cette opération. Pour la partie électrique, le coût total est de 76 631,92 €. Grâce au syndicat, seuls les frais de gestion -soit 2 891,36 €- restent à la charge de la commune. Pour la partie télécommunication, la participation communale est de 21 140,36 €. Les travaux, commencés début décembre, devraient être achevés courant janvier, car il s'agit, également, ensuite, de réaliser l'alimentation du nouveau bâtiment public.



La nouvelle salle des fêtes

Les tarifs :

Particuliers habitant la commune : 50 euros pour une période de 24 heures en été et 75 euros en hiver. Au-delà (et par période de 24 heures), quelle que soit la saison, 10 euros.

Particuliers extérieurs à la commune : 200 euros pour une période de 24 heures en été et 250 euros en hiver. Au-delà (et par période de 24 heures), quelle que soit la saison, 50 euros.

La période d'hiver s'entend du 1° octobre au 31 mars.
Gratuité pour les organismes publics et les associations locales pour des manifestations non payantes et conformes à leurs objets.

Histoire du village – Les Moulins

Dans le village il y avait trois moulins. Celui de Lussagnet et celui de Lusson étaient sur le Léés. Et un petit moulin privé (maison de Curtan) était sur un petit ruisseau « La riü dou py ». Jusqu'en 1950 les moulins avaient un rôle important. Chaque paysan produisait du grain pour le pain et pour nourrir des animaux domestiques. Et chaque maison avait son four et cuisait une fournée de pain par semaine. Avant la guerre, le meunier faisait la tournée avec cheval et charrette, pour ramasser le grain et ramener farine, rèse et son. Mais beaucoup aimaient venir au moulin et parler avec le meunier des dernières nouvelles du pays.

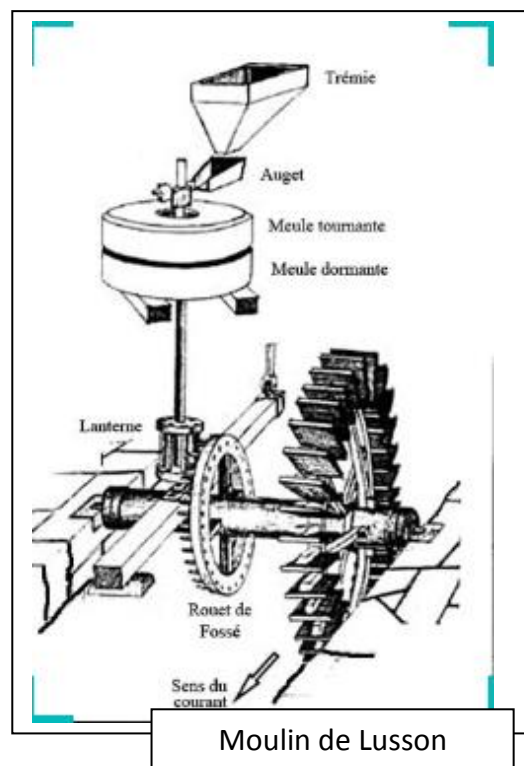
Le **moulin de Lussagnet** est un moulin à trois meules qui date de 1676. Il appartenait à Jacques de Lussagnet. A l'époque tous les habitants devaient amener leurs grains au moulin pour les faire moudre.

Aujourd'hui le moulin appartient à Jean-Louis Grangé était encore, il y a peu, en état de marche. Il est situé sur un canal où l'eau est dérivée grâce à une digue de 7 m de hauteur. Une porte permet de réguler le niveau. Vanne fermée il y a une réserve de 1m50 de hauteur. On ouvre les vannes par système manuel et l'eau arrive sur la roue à aube horizontale.

Le **moulin de Lusson** date de 1607. Il appartenait à la seigneurie de Lusson, famille de Gaston Febus.

Il est situé aussi sur un canal de dérivation et a été transformé en maison d'habitation par Robert Berdu, petit fils de Jean-Marie Condérine, dernier meunier de Lusson dont beaucoup d'anciens se souviennent avec affection.

Les moulins tournaient à plein régime tant que l'eau était abondante. L'été quand le Léés devenait maigre, le meunier en profitait pour descendre les énormes meules en pierre d'arudy. Il fallait repiquer les meules qui s'étaient émoussées. Elles étaient piquées avec des poinçons spéciaux deux fois par an.



Le grain arrivait au moulin dans des sacs en jute. Le meunier prélevait la « **pugnère** » (mesure de quantité de grain et aussi salaire). Quantité de grains qui pouvait lui permettre d'élever des cochons pour lui-même ou pour vendre. Le blé était pour le pain. Avoine, orge et maïs étaient pour les animaux. Bien sûr on ne mélangeait pas le blé et les autres grains. La **farine** pure tombait en premier, blanche, destinée au pain. On récupérait la farine avec la pelle plate et le sac était maintenu ouvert par l'arceau en osier. Le sac long et étroit de farine en toile blanche pesait environ 50 kgs.

Ensuite venait un mélange de farine et pellicule du grain de blé. C'était la **rèse**. Enfin la pellicule du grain : le **son**. La rèse et le son étaient destinés au bétail.

Rédaction

Pour les prochains numéros, si vous voulez participer, nous raconter des anecdotes, ou nous faire passer vos photos, contactez la Coordination. Coordination et photos - Frédérique MICHAUD et Germaine SALAMAGNOU